

Message du Président Évolutions du confinement

Bonjour à toutes et à tous,

Monsieur le Président de la République a, dans son allocution du 24 novembre dernier, fixé le calendrier du deuxième déconfinement, calendrier précisé par le Premier Ministre, hier.

Il apparaît, qu'à compter du 28 novembre 2020, au matin et jusqu'au 15 décembre :

- Les attestations seront toujours nécessaires pour les sorties, mais les déplacements pour motifs de promenade ou d'activité physique seront étendus à 20 kilomètres et pour une durée de 3 heures (au lieu d'un kilomètre et d'une heure jusqu'à aujourd'hui).
- Les activités extra-scolaires en plein air seront à nouveau autorisées.
- Il sera possible de pratiquer un sport individuel, en plein air, le site de l'administration précisant que les sports nautiques peuvent reprendre.

Pour autant, l'interdiction de naviguer pour les non-professionnels résultant de l'arrêté du Préfet Maritime de la Méditerranée 218/2020 du 2 novembre 2020 n'a pas fait, à ce jour (27 novembre), l'objet d'un arrêté l'abrogeant.

En l'état, nous attendrons la parution de l'arrêté préfectoral annoncé pour que nos membres adultes puissent à nouveau s'adonner aux joies de leurs sports favoris.

Nous vous tiendrons bien évidemment informés dès que des informations officielles nous seront parvenues.

*Gilles Chatenet
Président du Club Nautique de Nice*

